



ÉTABLISSEMENT
FRANÇAIS DU SANG
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS



cfdt-efs.fr

Le Canard Ô Sang

SEPTEMBRE 2023

EDITO

Voici le **Canard O Sang** de la rentrée, dernier d'un long et difficile mandat, qui aura duré 5 ans pour la deuxième fois consécutive (4 ans en temps normal).

Vos élu.e.s CFDT ont été mis à rude épreuve sur ce mandat hors norme avec notamment :

- La mise en place des nouveaux CSE (comité social et économique),
- La pandémie de COVID19 qui a fortement perturbé notre santé (notamment par l'absence de masques en début d'épidémie) ainsi que nos organisations de travail avec le fort absentéisme et la mise en place au chausse pied du travail à distance, ...
- Le SEGUR de la Santé, et l'exclusion de l'EFS de ces mesures salariales,
- La crise multifactorielle de l'EFS due, pour partie, à l'inaction de nos dirigeants complices des tutelles depuis presque 14 ans sur l'absence de révision des classifications et des rémunérations et du retard dans la négociation du télétravail.

Bref, **vos élu.e.s CFDT n'ont pas chômé, et elles/ils ont notamment :**

- **Obtenu l'équivalent du SEGUR** + une enveloppe supplémentaire de points en 2021.
- **Obtenu 3,5% d'augmentation générale** en 2022.
- **Réalisé plusieurs actions en justice** en CSE et en CSEC (CSE central) qui ont légitimé les demandes **des élus CFDT** dans la défense des intérêts des personnels.
- **Fait avancer l'EFS** sur l'encadrement de l'utilisation des produits chimiques CMR (cancérigène, mutagène, reprotoxique), le harcèlement et les propos sexistes, le plan canicule (même si **la CFDT** dénonce le manque d'engagement de la Direction dans les mesures de protection), ...
- **Négocié de nouveaux droits** comme les congés pour évènement familiaux, la Mutuelle frais de santé, l'accord portant sur le handicap, etc ...
- **Rendu compte pendant 5 ans** de ce qui se passe dans les instances régionales et nationales (CSE, CSEC et Conseil d'Administration).

Vos élus CFDT font leur JOB !

Ils alertent aussi les parlementaires, les journalistes, en provoquant des réunions au ministère, en déposant des préavis de grève et **en faisant grève**. Certains le disent, **la CFDT, elle, le fait concrètement** parfois en quittant seules les instances tant régionales que nationale comme au CSEC de juin 2022) et en négociant jusqu'au bout, quitte à se retrouver seule (accord de fin de conflit octobre 2022 actant l'augmentation générale de 3,5% avec un seuil mini d'augmentation de 1200€/an (5000 personnes auront été concernés). **Mais quelle victoire !**

Un nouveau préavis de grève a été déposé le 21 juillet lors du Conseil d'Administration. Je vous invite à en connaître les raisons ci-dessous.

Benoît LEMERCIER - DSC CFDT

Table des matières

1. Résumé du Conseil d'Administration du 21 juillet 2
2. Préavis de grève CFDT jusqu'au 2 janvier 2024 : Appel à une forte mobilisation du 6 au 8 septembre : 4
3. ELECTIONS PROFESSIONNELLES - Matériel de vote 4
4. Annexes 5

1. Résumé du Conseil d'Administration du 21 juillet

Alors que les attentes étaient fortes, qu'elle fut notre déception !!!

Intervention du Président :

Le président annonce les bonnes réserves de PSL avant la période estivale (+16 jours de stocks ; +35% de collecte de plasma par rapport à 2022).

Concernant le plasma, il faudra faire davantage pour atteindre l'objectif de 1,4 Millions de litres fin 2024. Dans le cadre de sa mission monopolistique, il demande à aligner le prix EFS sur celui des cours mondiaux (largement plus élevés).

Il rappelle que les personnels EFS sont le socle et la force de l'établissement, et qu'ils ont besoin de visibilité sur l'avenir.

Il demande des financements supplémentaires à court terme, et une réflexion sur un financement pérenne de l'établissement. Il forme le vœu que l'EFS dispose de moyens financiers et humains suffisants en 2024.

Concernant le recrutement d'un.e futur.e Président.e, l'appel à candidature a pris fin le 25 juillet. Prochaines étapes :

- examen des candidatures,
- audition par les parlementaires (octobre).

A ce stade, les tutelles ne savent pas s'il y aura un Président par intérim ou s'ils demanderont à François TOUJAS d'assurer lui-même l'intérim...

Concernant le budget et la décision modificative :

La CFDT note une baisse du chiffre d'affaires de -3.3% (-30M€) par rapport au budget initial (qui traduit la baisse des cessions CGR à -4.5% par rapport à 2022 (en constante baisse depuis 2021).

Les dépenses de consommables sont en forte hausse (+29,1 M€ versus 2022), mais l'EFS compte quand même baisser de 4M€ ses dépenses énergétiques d'ici la fin de l'année... sans explication. Idem pour les services extérieurs avec une baisse de 1M€.

En détail :

1. Une **subvention d'exploitation exceptionnelle supplémentaires de 15M€** qui s'ajoute à celle déjà accordée au budget initial (soit une évolution de +30 M€ par rapport à 2022)
2. Une **subvention de 3,2 M€ pour compenser la baisse d'un centime du prix du B** sur 11 mois (à compter de février 2023), ce qui était déjà connu en février 2023 mais est bien confirmée
3. Élément inédit et singulier : **hausse de la tarification des (seules) plaquettes** à compter du 1^{er} août 2023 intégrée au budget rectificatif avec un **effet de +5 M€ sur le CA**
4. Des **mesures d'économies importantes sur le personnel de 21,9 M€** vs le budget initial avec des éléments très marquants

L'EFS a besoin d'au moins 50M€ supplémentaires pour finir l'année à l'équilibre et honorer ses engagements.

L'Etat donne 23M€ mais demande 22M€ d'économie.

L'EFS s'engage à faire 5M€ d'économies supplémentaires.

Soit une balance négative dans ce budget rectificatif sur le dos des personnels !

Les mesures d'économies sur le personnel de 21,9 M€ se répartissent de la manière suivante :

- **Baisse des effectifs de 150 ETPA** (1.8% de l'effectif total au budget initial 2023) et tension accrue sur la force de travail disponible avec :
 - **gel des projets de MTI**(Médicaments de Thérapie Innovante),
 - **non remplacement des fonctions supports et baisse des effectifs** de 41 ETPA
 - **réduction d'effectifs dans les activités transfusionnelles** (-73 ETPA par rapport budget initial : -20,2 ETP sur le prélèvement, -15,9 ETP sur la production, -25,5 ETP sur la distribution) ;
 - **réduction des effectifs dans la recherche** -20 ETP (10% des effectifs)
 - **réduction des effectifs dans les activités annexe et connexe** -15 ETP
- **Annulation de l'enveloppe de 10 M€** pour une éventuelle négociation d'éléments de la classification et plus globalement d'éléments salariaux (renvoyée au prochain DG !)
- **Pas de versement de l'intéressement** (2.8 M€ d'économies) budgété à tort dans la version du budget initial puisqu'il n'y avait déjà pas de résultats suffisants pour la verser

L'effet recherché de ces coupes budgétaires est une **limitation du déficit et une amélioration des indicateurs de performance économique**.

La CFDT s'insurge et s'interroge sur les conséquences de ces coupes :

- **Comment la Direction va-t-elle gérer les impacts sur les conditions de travail des salariés** et la réalisation d'activité (remplacement des absences, annulation des collectes) ?
- **Comment atteindre les objectifs avec moins de personnels sur les sites ?**
- La baisse de l'activité n'est pas nécessairement répartie de manière homogène sur les régions et territoires, donc **quel pilotage RH fin y aura t'il dans ces baisses d'effectifs ?**

Les dépenses d'investissement sont également systématiquement questionnées afin de les réduire aux strictes dépenses urgentes et indispensables ». Cela n'augure rien de bon. **Cela va aggraver un peu plus le déficit d'investissement, l'obsolescence de nos matériels et dégrader un peu plus nos conditions de travail.**

C'est intolérable !

La CFDT est intervenue pour défendre les personnels et rappeler que toute la fonction publique avait bénéficié de 1,5% d'augmentation générale (AG) en 2023. L'inflation est très forte, l'EFS rencontre de graves problèmes d'attractivité et de fidélisation de personnels, il n'est donc pas imaginable que les personnels de l'EFS n'en bénéficient pas également d'augmentation générale. **La CFDT demande 4% d'AG pour 2023.**

L'EFS ne tient pas les promesses faites lors de la signature du **protocole de fin de conflit CFDT** du 4 octobre 2022.

Dans ces conditions, la CFDT a déposé, contrainte et forcée, un préavis de grève en conseil d'administration à compter du 27 juillet pour une durée de 5 mois, possiblement reconductible.

En conclusion, cette décision modificative du budget n'a pas permis de reposer les bases de la reconstruction du modèle économique de l'EFS, et ne donne aucune visibilité. Aucun élément du rapport IGAS/IGF n'est décliné. Charge à la nouvelle gouvernance, au nouveau ministre chargé de la Santé, de s'occuper de cela...

La CFDT se demande comment et sur quelle base l'EFS va construire son budget 2024.

2. Préavis de grève CFDT jusqu'au 2 janvier 2024 : Appel à une forte mobilisation du 6 au 8 septembre :

Dans notre préavis de grève, la CFDT réclame :

-  Une augmentation générale à hauteur de 4% minimum, assortie d'une garantie minimale d'augmentation comme nous l'avons négocié en 2022.
-  Le respect des engagements Direction pris dans l'accord de méthode du 12 novembre 2021 en vue de la révision du système conventionnel de classification et de rémunération de l'EFS associée à la hauteur des enjeux de la mission de service public de l'EFS, établissement public qui se définit par les valeurs suivantes: **la responsabilité, l'excellence, l'innovation et l'éthique,**
-  Le respect des engagements Direction pris lors du protocole de fin de conflit CFDT du 14 octobre 2022, à savoir «Article 5 : ..., la Direction prend l'engagement pour 2023 de proposer une révision des accords suivants :
 - ◆ Annexe 5 de la convention collective de l'EFS - Majoration du travail du samedi ;
 - ◆ Accord relatif à la restauration au sein de l'EFS visant une normalisation de tous les avantages en place au sein des ETS ;
 - ◆ Accord relatif au frais de transport du personnel au sein de l'EFS (mise en place de forfait mobilité durable notamment) ;
 - ◆ Accord sur la cohésion sociale et l'égalité des chances, spécifiquement son article 2.3.3 CESU (extension aux six ans de l'enfant ; révision des barèmes notamment).
-  Des effectifs suffisants afin de garantir à tous une conciliation vie personnelle – vie professionnelle et le respect de nos accords
-  Une importante amélioration des conditions de travail.

Les élus CFDT seront en grève pour les prochains CSE et CSEC (6, 7 et 8 septembre) et vous demandent de vous mobiliser massivement du 6 au 8 septembre !

Comptant sur votre mobilisation

La CFDT a déjà demandé un rendez-vous auprès du Ministre chargé de la Santé le plus rapidement possible. Le Cabinet du Ministre s'est engagé à nous donner une réponse la semaine prochaine.

3. ELECTIONS PROFESSIONNELLES- Matériel de vote

SCRUTIN du 1er tour du mardi 12 au 19 septembre 8h

Le 5 septembre sera envoyé de l'EFS le matériel de vote.

Vous allez recevoir :

- **Par email** sur votre boîte email EFS VOTRE CODE SECRET
- **Par courrier postal** à votre domicile VOTRE IDENTIFIANT

ainsi qu'une note explicative sur les modalités de vote par internet et de connexion au site.

**GARDEZ PRECIEUSEMENT VOTRE CODE SECRET ET
VOTRE IDENTIFIANT QUI VOUS PERMETTRONT
DE VOTER POUR LES DEUX TOURS**

1^{er} tour : mardi 12 septembre au 19 septembre 8h



2^e tour : mardi 3 octobre au 10 octobre 8h



4. Annexes